

LES CONDITIONS AU SAUT EN PARACHUTE :

Le client qui peut être l'acheteur et/ou le bénéficiaire de la prestation.

Les présentes conditions générales régissent la vente de toutes prestations ou réservations présentées sur le site : <http://www.kemp-airparachutisme.com/>

Les parties conviennent que leurs relations seront exclusivement régies par le présent contrat, à l'exclusion de toute autre condition.

Les prestations ou réservations proposées à la vente ne peuvent faire l'objet d'aucune cession, de quelque nature qu'elle soit.

Toute commande dûment effectuée à <http://www.kemp-airparachutisme.com/> implique l'adhésion totale et sans aucune réserve aux présentes conditions générales de vente.

Météo:

La réalisation d'un saut en parachute dépend des conditions météorologiques, vous devez prévoir de lui consacrer la demie journée voir la journée complète. **L'Ecole de Parachutisme de Bretagne Atlantique**

ne peut assurer les sauts à horaires fixes. L'horaire communiqué étant à titre indicatif le client se doit cependant de le respecter. Il doit prévoir le temps nécessaire pour effectuer le saut dans de bonnes conditions. **Kemp-air parachutisme et l'école de Parachutisme de Bretagne Atlantique**

se réserve le droit d'annuler le saut en cas de force majeure, en cas de circonstances hors de son contrôle tels que : les conditions météorologiques, autorisation de vol, sécurité insuffisante : sans que cette liste soit exhaustive. En pareil cas **l'école de parachutisme de Bretagne Atlantique** ne sera redevable, d'aucun frais de déplacement ou d'indemnité d'aucune sorte. La décision de reporter la réalisation de la prestation n'est pas un motif de remboursement.

Tarifs:

Le règlement est effectué : par chèque bancaire "à l'ordre de **Ecole de Parachutisme de Bretagne Atlantique**".

Le saut doit-être payé en totalité (250€). Le chèque est encaissé dès sa réception afin de valider l'achat.

Les reportages vidéo ou photos sont acquittés le jour du saut.

Bons cadeaux:

La carte d'embarquement est valable une année à compter de sa date d'émission, elle est cessible, mais non remboursable : sauf lorsque le client à souscrit l'assurance annulation.

Les zones de saut sont la Drop Zone de Guisriff et occasionnellement Quimper ouvert du 1^{er} Janvier au 31 décembre (selon conditions météo)

Assurance annulation:

L'option assurance annulation (50€) est à régler lors de l'achat du bon cadeau. En cas d'utilisation de cette assurance de **l'école de Parachutisme de Bretagne Atlantique** remboursera l'intégralité du saut. L'assurance n'est pas remboursable.

Toute demande de remboursement doit être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception auprès de l'association – Ecole de Parachutisme de Bretagne Atlantique – 2 Place de la Libération Mairie de Scaer – 29390 Scaer.

Droit à l'image:

Dans l'hypothèse où des photos ou vidéos seraient réalisées, l'école de Parachutisme de Bretagne Atlantique dispose d'un droit d'usage sur tous moyens de communication, sauf avis contraire manuscrit de votre part.

Médicale:

Lors de la prise de rendez-vous, le participant devra être muni d'un certificat médical de non contre indication au saut en parachute tandem de moins de trois mois.

Consignes diverses:

L'école de parachutisme prend en compte l'âge, la taille, le poids et la motivation du sautant et se réserve le droit d'accepter ou de refuser le participant, qu'il juge inadapté au saut en parachute. Pour des raisons de sécurité, le poids du client ne doit pas excéder 90Kg le jour du saut. Au moment de l'inscription ne pas dissimuler la morphologie du sautant. Nous rappelons que le poids déclaré dans le formulaire engage l'entière responsabilité du client.

Le jour du saut :

Ne pas avoir effectué de plongée profonde dans les 48 heures précédant le saut,

Ne pas avoir consommé de boissons alcoolisées ou de substances illicites durant les 8 heures précédant le saut,

Ne pas arriver le ventre vide !!!

Prévoyez une tenue de sport.

Une autorisation parentale pour les -15 ans.

Cas de refus de saut:

Si le client refuse de sauter lorsque celui-ci est déjà à bord de l'aéronef ou après mise en place des moyens nécessaires à cette réalisation, aucun remboursement ne pourra être réclamé à l'école de parachutisme .